

Rapport Annuel 2017



Prix et qualité du service public
d'élimination des déchets



SMIPE Val Touraine Anjou

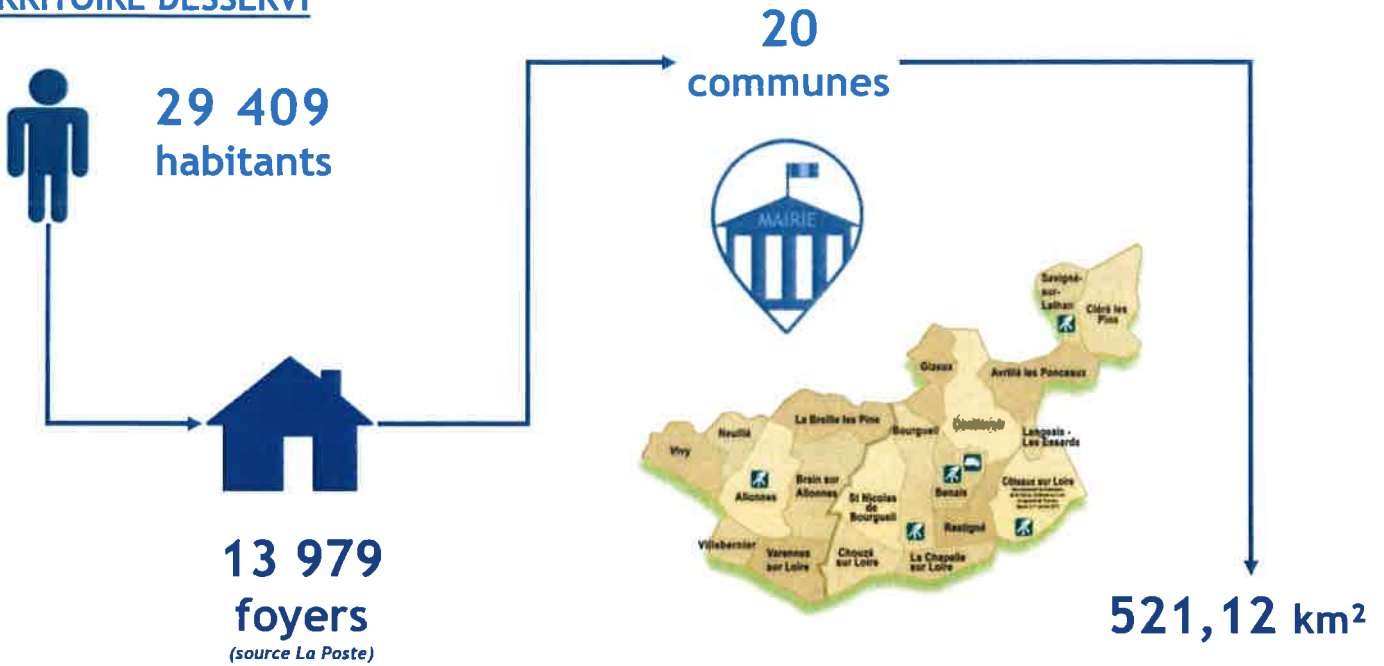
Tél. 02 47 97 89 75 - Fax. 02 47 97 91 02
1, Impasse Clé des Champs ZI La Petite Prairie - BP 35
37140 BOURGUEIL
contact@smipe-vta.net
www.smipe-vta.net

Sommaire

♦ PRESENTATION DU SYNDICAT	3-4
♦ MOYENS HUMAINS ET MATERIELS	5-6
♦ EVENEMENTS MARQUANTS EN 2017	7
♦ DECHETS MENAGERS & ASSIMILES COLLECTES	8
♦ ETAPE DE GESTION DES DECHETS	9
♦ LES ORDURES MENAGERES	
1) Aspects Techniques	10-11
2) Aspects Financiers	12-13
♦ LES RECYCLABLES	
1) Aspects Techniques	14-16
2) Aspects Financiers	17
3) Aspects Contractuels Eco - Organismes	17-18
♦ LES DECHETTERIES	
1) Aspects Techniques	19-23
2) Aspects Financiers	24-25
♦ COMMUNICATION & PREVENTION	26-28
♦ LES INDICATEURS FINANCIERS	29-30
♦ LES PROJETS 2018	31

Présentation du Syndicat

TERRITOIRE DESSERVI



AVRILLE LES PONCEAUX

ALLONNES

BENAIS

BOURGUEIL

BRAIN SUR ALLONNES

CHOUZE SUR LOIRE

CLERE LES PINS

CONTINVOIR

GIZEUX

COTEAUX SUR LOIRE

LA BREILLE LES PINS

LA CHAPELLE SUR LOIRE

LANGEAIS-LES ESSARDS

NEUILLE

RESTIGNE

SAVIGNE SUR LATHAN

ST NICOLAS DE BOURGUEIL

VARENNES SUR LOIRE

VILLEBERNIER

VIVY



Saumur Val de Loire Agglomération



Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire

Communauté de Communes
Touraine Ouest
Val de Loire

SA MISSION :

Le SMIPE Val Touraine Anjou collecte et traite les déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de ses 20 communes.

Le terme « assimilés » signifie qu'elle gère aussi les déchets produits par les entreprises et administrations, tant qu'ils sont de même nature que ceux d'un ménage.

Présentation du Syndicat



Introduction

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est défini par le décret 2000-404 du 11 mai 2000.

Son objectif est de favoriser la transparence vis-à-vis des usagers et de les informer sur l'organisation du service et sur les principaux événements de l'année. (Article L5211.39 du CGCT – Modifié par LOI n°2010-1563 du 16 décembre 2010 art. 34)

L'INSTITUTION

Présidé depuis le 20 avril 2011, par le Maire de Brain sur Allonnes, Yves BOUCHER,

le Comité Syndical composé de 88 membres dont 44 titulaires et 44 suppléants provenant des 2 structures :

- Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
14 délégués titulaires et 14 délégués suppléants
- Communauté de communes « Touraine Ouest Val de Loire »
30 délégués titulaires et 30 délégués suppléants

RÉPARTI AINSI

♦ Le bureau Syndical

Le bureau Syndical prend les décisions relatives au fonctionnement du SMIPE et prépare les dossiers à présenter au Comité Syndical. Il est composé de 10 membres issus des délégués des 2 intercommunalités dont le Président, Yves BOUCHER et les 2 Vice-présidents :

1er VICE PRESIDENT : Patrick PLANTIER (Benais)

2ème VICE PRESIDENTE : Josette CALONNE (Savigné sur Lathan)

♦ Et les 7 membres supplémentaires

MEMBRE DU BUREAU : Sébastien BERGER (St Nicolas de Bourgueil)

MEMBRE DU BUREAU : Patrice HENRY (Restigné)

MEMBRE DU BUREAU : Anne HOTTON (Vivy)

MEMBRE DU BUREAU : Pierre LAMBERT (La Chapelle sur Loire) †

MEMBRE DU BUREAU : Cyril MOLESINI (Bourgueil)

MEMBRE DU BUREAU : Jacques PIEDOUE (Bourgueil)

MEMBRE DU BUREAU : Grégory PIERRE (Villebernier)

♦ Les Commissions thématiques

Ces Commissions apportent une réflexion en amont sur les différents dossiers du SMIPE. Elles émettent des avis ou des préconisations.

- Commission Départementale d'Élimination des Déchets
 - Commission du Personnel
- Commission Information - Communication
 - Commission d'Appel d'Offres

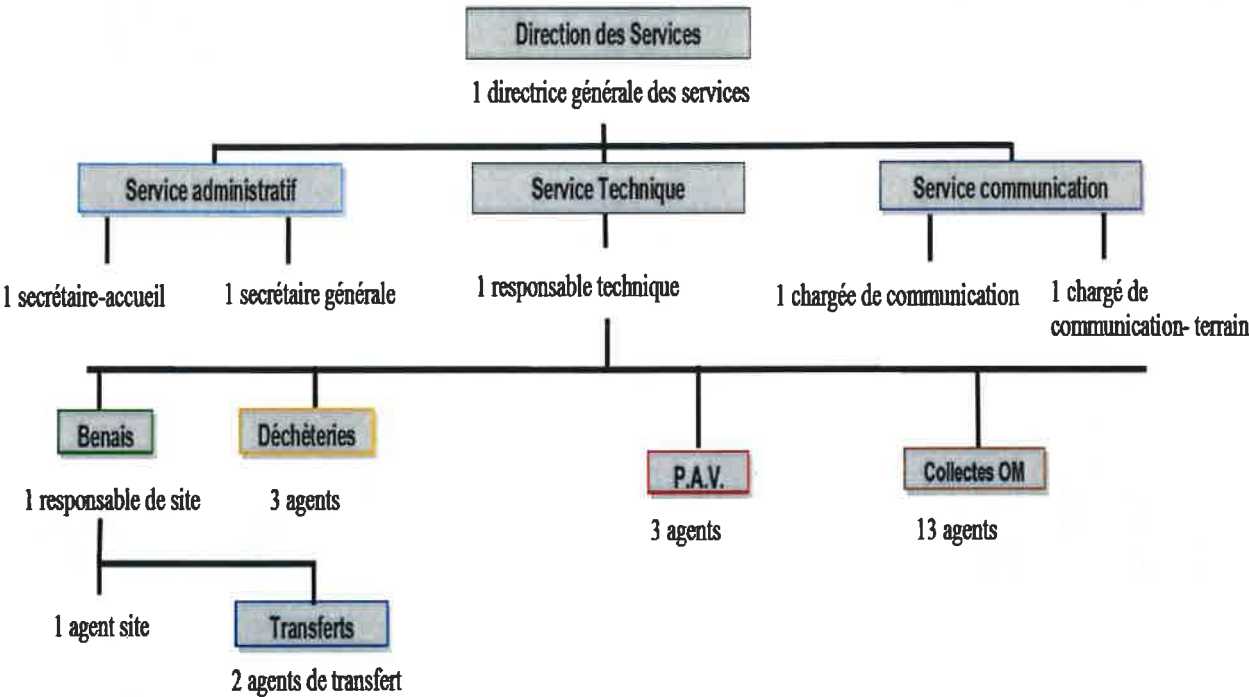
Moyens humains et matériels

A - LES MOYENS HUMAINS

La compétence déchet est assurée en régie par les 23 agents techniques et les 5 agents administratifs.

Détail de l'effectif du Syndicat au 31/12/2017

ORGANIGRAMME SERVICES DU SMIPE



- Les arrêts comptabilisés sur l'année

La part du temps perdu en raison des absences est de 8%, ce qui représente 2 agents absents sur l'année 2017.

- ◆ 64,3% des agents employés se sont arrêtés au moins une fois.
- ◆ Les absences représentent 167,9 arrêts pour 100 agents employés (contre 192.6 arrêts en 2016)).
- ◆ 35,7% des agents ont eu un accident du travail et 25% se sont arrêtés. Ainsi, 70% des agents accidentés se sont arrêtés.

- La cotisation Assurance du Personnel

Au titre de la protection de ses agents, le Syndicat a versé la somme de 30 020,46€ (Sofaxis, -37%).

Moyens humains et matériels

B - LES MOYENS MATERIELS

Equipements détenus par le Syndicat au 31 décembre 2017

6

Bennes à Ordures Ménagères

109 371 km parcourus soit -4,74%
par rapport à 2016



3

Porteurs transferts

Déchèteries et LD*
90 782 km parcourus soit +0,60%
par rapport à 2016



3

Engins

Pour le site d'exploitation de
Benais : Pelleteuse, chargeur et
tracteur



2

Porteurs levage colonnes (P.A.V.)

62 416 km parcourus soit +12,52% par
rapport à 2016



6

Véhicules de service

83 079 km parcourus soit
-3,15% par rapport à 2016



3

Remorques

pour les véhicules de service
ou bien pour transporter les
caissons des porteurs



* LD : Transport Longues Distances c'est-à-dire jusqu'aux centres de traitements (centres de tri, Usine de Valorisation Energétique,...)

Commentaires :

L'optimisation des kilomètres parcourus par l'ensemble des véhicules des services est un travail de longue haleine pour le service technique notamment. Il faut être vigilant sur les différents circuits à exécuter particulièrement pour le service de collecte des Ordures Ménagères afin d'éviter les doublons au niveau des passages.

Cette année, les porteurs de levage des colonnes (PAV) ont parcourus plus de kilomètres (+ 6 946 kms). Ceci s'explique en partie avec la mise en place d'un doublon pour la collecte du flux emballage (2 agents le lundi et le vendredi de mi-juin à mi-septembre) afin d'éviter la surcharge pendant la période estivale.

La diminution de kilométrage concernant le service des ordures ménagères (- 5 440 kms) quant à lui peut s'expliquer par le travail continu de reprise des circuits de collecte avec le système de géolocalisation.

Évènements marquants 2017

⇒ Mise en place d'une benne éco-mobilier à Allonnes

Après les sites de Bourgueil et de Benais, c'est la déchèterie d'Allonnes qui a été pourvue d'une benne réceptionnant le mobilier (appelé DEA, Déchets d'Éléments d'Ameublement). Plus de 54 tonnes ont ainsi été détournées des encombrants cette année.



⇒ Collecte des bouchons de liège

Les bouchons de liège sont à présent collectés dans nos déchèteries, puis récupéré par L'Aspire, au profit de l'association « Promesse d'avenir ». Cette association vient en aide aux enfants et adolescents pour leur apporter un soutien médical ou scolaire, afin qu'ils puissent se projeter dans l'avenir.



⇒ Collecte amiante 2ème année

Pour la deuxième année, le syndicat a mis en place une collecte gratuite de l'amiante au profit des particuliers résidant sur le territoire. Suite à leur inscription, un agent a convenu d'un rendez-vous à domicile pour remettre les équipements nécessaires à la collecte (sacs et masque) et informer de la démarche afin de manipuler et transporter ce déchet potentiellement dangereux dans les meilleures conditions. 47 administrés ont pu bénéficier de cette collecte, sur la plateforme de Benais. Des inscriptions ont été prises pour la prochaine cession, courant 2018 (juin).



⇒ Création de la mascotte du Smipe

2018 verra l'arrivée d'une mascotte pour représenter le syndicat et accompagner nos actions de communication. Dans ce cadre, les scolaires du territoire ont été invités à participer à un concours de dessin sur ce thème.

Des belles et diverses propositions, c'est finalement l'écureuil qui a été retenu! Il apparaîtra sur différents visuels au cours de l'année 2018!



⇒ Nouvelle location de benne



Le contrat avec Fraikin a pris fin en novembre 2017. Un nouveau contrat est signé avec Renault Trucks Thouars, pour une durée de 5 ans.

⇒ Suite travaux à Benais

Courant 2017, la seconde partie de la plateforme pour les déchets verts a été achevée. Celle-ci comportait également des dégradations dues aux manœuvres permanentes des différents engins de chantier.



Déchets ménagers et assimilés collectés



Bilan des tonnages produits par les habitants du SMIFE

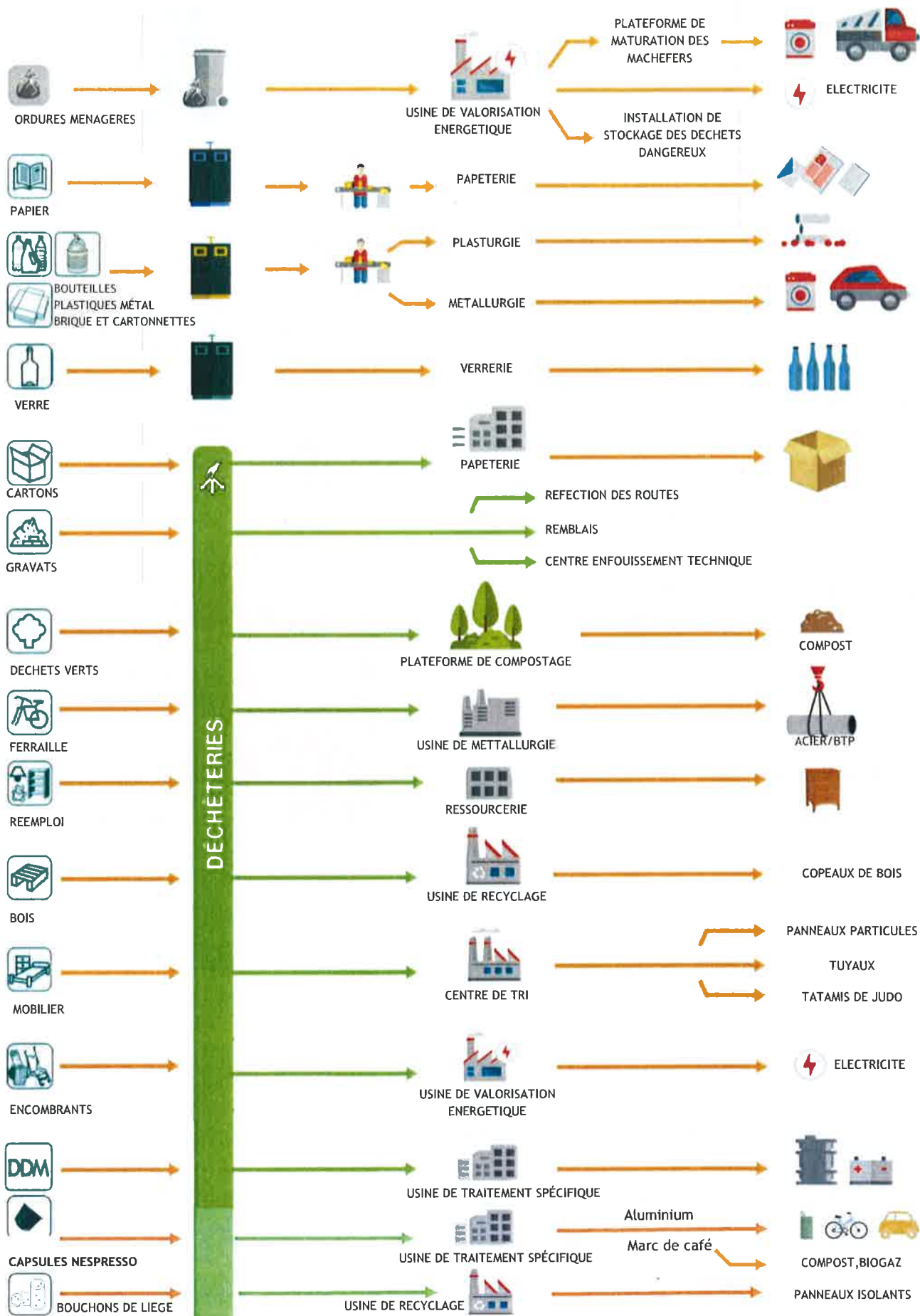
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES						
	Tonnages collectés 2017	RATIO PAR HAB EN KG	Evolution 2017/2016		Pour mémoire en 2016	
					Tonnages collectés	RATIO/HAB en KG
TOTAL OMR	4 982,11	169,41	↘	-3,04%	5 138,16	175,39

RECYCLABLES - Collectes sélectives						
Désignation	Tonnages collectés 2017	RATIO PAR HAB EN KG	Evolution 2017/2016		Pour mémoire en 2016	
					Tonnages collectés	RATIO/HAB en KG
CARTONS	54,49	1,85			53,18	1,82
VERRE	1 446,22	49,18			1 400,34	47,80
ACIER	478,20	16,26			434,91	14,85
ALU						
CARTONNETTE « SUREMBALLAGE »						
BRIQUES						
PLASTIQUES	642,98	21,86			614,84	20,99
PAPIERS (1)						
TOTAL CS	2 621,89	89,15	↗	4,74 %	2 503,27	85,45

(1) Attention depuis juillet 2016 nous envoyons directement les papiers chez UPM

DÉCHÈTERIES						
Désignation	Tonnages collectés 2017	RATIO PAR HAB EN KG	Evolution 2017/2016		Pour mémoire en 2016	
					Tonnages collectés	RATIO/HAB en KG
VEGETAUX	2 433,91	82,76			2 843,67	97,07
FERRAILLES	151,06	5,14			161,18	5,50
BOIS	298,00	10,13			315,16	10,76
CARTONS	168,99	5,75			174,14	5,94
ENCOMBRANTS	1 225,26	41,66			1 318,34	45,00
ECO MOBILIER	305,00	10,37			218,84	7,47
ASPIRE	9,51	0,32			9,26	0,31
GRAVATS	1 337,92	45,49			683,38	23,33
PLACOPLATRE	83,66	2,84			70,62	2,41
BATTERIES	1,56	0,05			3,82	0,13
DECHETS D 3E	188,50	6,41			188,01	6,42
PEINTURES	21,68	0,74			12,32	0,42
NEONS	1,05	0,04			0,49	0,02
CARTOUCHES ENCRE	0,31	0,01			0,22	0,01
PILES	2,06	0,07			3,12	0,11
HUILES DE VIDANGE	12,60	0,43			12,90	0,44
HUILES DE FRITURES	1,28	0,04			3,80	0,13
PNEUS	22,89	0,78			9,53	0,33
VITRAGE	13,98	0,48			3,56	0,12
RADIOGRAPHIES	0,21	0,01			0,27	0,01
TOTAL DECHETTERIES	6 279,43	213,52	↗	4,09%	6 032,64	205,93
TOTAL DECHETS COLLECTES 2017	13 883,43	472,08				

Etapes de gestion des déchets



Ordures Ménagères Résiduelles

1) - ASPECTS TECHNIQUES

A - Organisation du service de collecte



➔ Les ordures ménagères résiduelles

Le service de collecte du Syndicat est organisé de la manière suivante :

6 bennes à ordures ménagères et 13 agents assurent en régie la collecte en porte à porte sur la totalité du territoire selon des jours de passage définis par secteurs. Lorsqu'un jour de collecte est férié, le ramassage a lieu le jour ouvrable suivant le jour de collecte habituel (en plus des circuits de collecte prévus)

A ce jour, le syndicat n'impose pas de contenant spécifique aux usagers. Toutefois, les administrés peuvent se fournir auprès du Syndicat un bac individuel de 120 litres à 34€ ou 240 litres à 44€.

*C2= 2 collectes/semaines/ C1=1 collecte/semaine

LUNDI	BOURGUEIL VARENNES SUR LOIRE	C2* C1
MARDI	ALLONNES LA CHAPELLE SUR LOIRE CHOUZE SUR LOIRE	C1 C1 C1
MERCREDI	BRAIN SUR ALLONNES NEUILLE ST PATRICE VILLEBERNIER INGRANDES DE TOURAINE	C1 C1 C1 C1 C1
JEUDI	BENAI CONTINVOIR GIZEUX BOURGUEIL ST NICOLAS DE BOURGUEIL LA BREILLE LES PINS CLERE LES PINS LES ESSARDS	C1 C1 C1 C1 C1 C1 C1 C1
VENREDI	RESTIGNE ST MICHEL SUR LOIRE VIVY AVRILLE LES PONCEAUX SAVIGNE SUR LATHAN	C1 C1 C1 C1 C1

➔ Les déchets en provenance des professionnels et assimilés

Les déchets assimilables à des OMR provenant d'une activité professionnelle, associative, d'un établissement de service public, d'un établissement scolaire... sont collectés par les mêmes moyens que les déchets des particuliers et selon la même fréquence de collecte, avec cependant l'identification grâce à des bacs spéciaux (numérotés et dotés d'une puce).

Le Syndicat a pris, par délibération le 1^{er} mars 2011, la décision d'instaurer la Redevance Spéciale au 1^{er} juillet 2011.



Ordures Ménagères Résiduelles

ASSUJETTIS À LA REDEVANCE SPÉCIALE	NOMBRE D'ASSUJETTIS REDEVABLES ⁽¹⁾	ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ASSUJETTIS REDEVABLES ENTRE 2016 ET 2017	SOMMES PERÇUES PAR LE SYNDICAT ⁽²⁾	ÉVOLUTION DES SOMMES PERÇUES ENTRE 2016 ET 2017
Communes 49	7	-	16 294 €	0,50%
Communes 37	13	-	32 467 €	-10,50%
Etablissements publics non soumis TEOM*	17	+13%	34 543 €	1,62%
Professionnels	100	+59%	37 512 €	38%

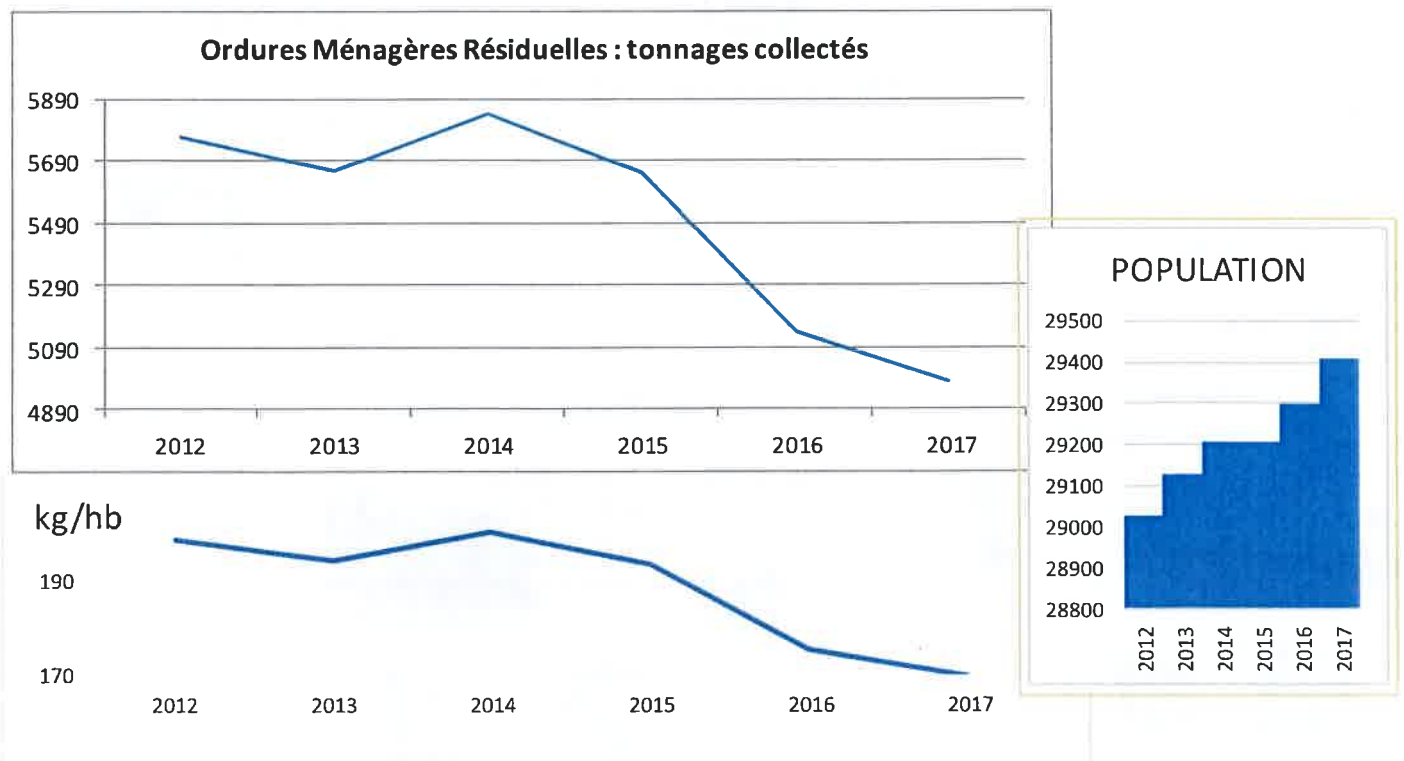
Les tonnages collectés

Pour l'année 2017, le territoire était composé de 29 409 habitants et les tonnages collectés se sont élevés à 4 982 tonnes. Ce qui donne un ratio habitant de 169.40 kg par an et par habitant.

On peut constater une baisse de la production d'ordures ménagères résiduelles entre 2016 et 2017 de l'ordre de - 3.04%.

Cela démontre l'importance du maintien du suivi de collecte sur le territoire ainsi que des actions de communication menées tout au long de l'année.

Evolution du tonnage des OMR



Ordures Ménagères Résiduelles

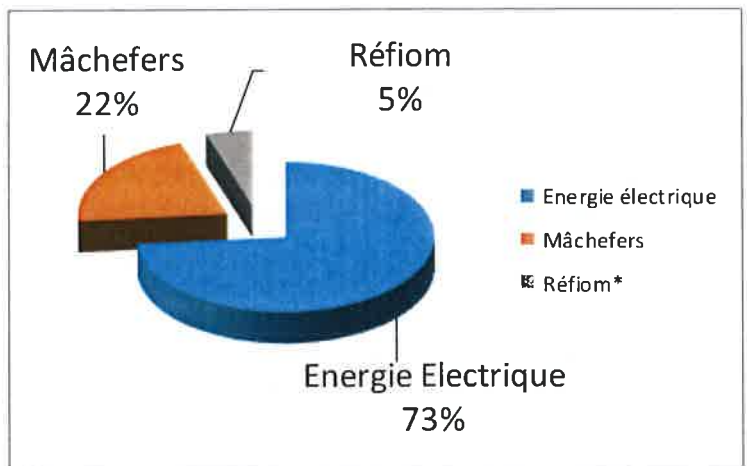
B - Transport et traitement des ordures ménagères

Notre quai de transfert se situe sur notre site à Benais où un agent, responsable du site répartit son temps de travail aux différents chargements à effectuer, que ce soit pour les ordures ménagères, les encombrants ou les recyclables.

Concernant les ordures ménagères qui ont été transportées en régie par nos services vers l'Unité de Valorisation Énergétique du SIVERT de l'Est Anjou à Lasse (49), 91.82 tonnes de métaux ferreux et 6.20 tonnes de métaux non ferreux ont été extrait des mâchefers.

En 2017, 1 détection de radioactivité sur un caisson a été répertoriée sur les ordures ménagères. Ce qui a engendré un coût à la charge du Syndicat de : 1 466.30€

	tonnes	kg/habitants
Energie électrique	3 670	124,79
Mâchefers	1 064	36,18
Réfiom*	248	8,43
	4 982	169,40



*Récupérés sous forme de Résidus d'Épuration des Fumées d'Ordures Ménagères, les Réfioms sont envoyés en Installation de Stockage de Déchets Dangereux pour Inertes et stockage, à Saint-Cyr-des-Gâts en Vendée.

2- ASPECTS FINANCIERS



Total dépenses 2017 = 1 317 557€

Adhésion Sivert

25 233€

Collecte

779 815€

Personnel, véhicules, entretien, carburant



Transport et traitement

512 509€

Personnel, véhicules, entretien, carburant

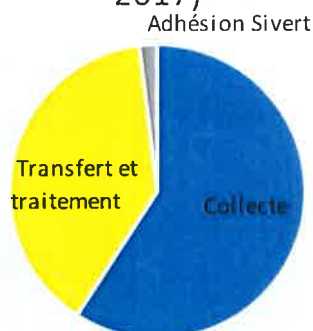


253 ROTATIONS AVEC L'UVE DE LASSE (+4,35 par rapport à 2016)

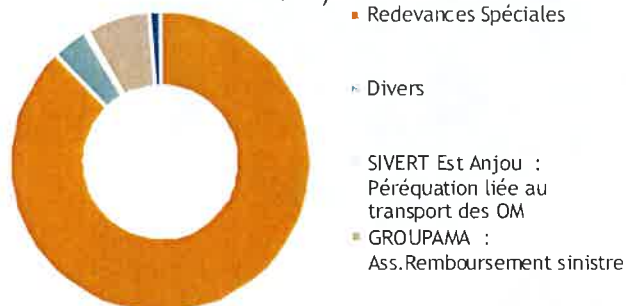
Ordures Ménagères Résiduelles

Synthèse coût du service ORDURES MENAGERES (données résultant du CA 2017)						
Nature de la dépenses	Montant (résultant du CA 2017)	Coût/tonne	Coût/hab.	Recettes ou Soutien finan- ciers	Partenaire	Montant TTC (résultant du CA 2017)
Charges liées à la Collecte (avec prise en compte du remboursement des indemnités journalières pour 3 700.95€)	779 815 €	156,53 €	26,52 €	Redevances spéciales	Professionnels / structures diverses / Mairies	98 996 €
Charges liées au traitement (incluant les transferts)	512 509 €	102,87 €	17,43 €			
Adhésion SIVERT	25 233 €	5,06 €	0,86 €	Divers Péréquation* liée au transport des OM Remboursement sinistre, Redevances d'enlèvement particuliers, etc	SIVERT Est Anjou GROUPAMA Ass. Conseil Général	3 636 € 1 333 € 4 929 € 1 278 €
TOTAL DES DEPENSES	1 317 557 €	264,46 €	44,80 €	TOTAL DES RECETTES		110 172 €

Dépenses: Montant (résultat du CA 2017)



Recettes : Montant TTC (résultant du CA 2017)



Année 2015	Année 2016	Année 2017
41,43	41,32 €	41,05 €



Coût Net
(dépenses-recettes)

1 207 385 € TTC

41.05 €/habitant
(29409 habitants 2017)

242,35 €/tonne
(4982 T collectées)

*La péréquation versée par le Sivert au Syndicat a été de 1 777.54€, ce qui représente pour la partie Ordures Ménagères un montant de 1 333.00€ pour l'année 2017 et 444.54€ pour les encombrants.

Pour rappel, la péréquation a été mise en place par le SIVERT afin de permettre l'optimisation du transport.

Depuis 2013, la réglementation sur le transport routier autorise des charges plus importantes dans les semis-remorques (44 tonnes contre 40 tonnes auparavant).

Recyclables

1) - ASPECTS TECHNIQUES

A - Les modalités de la collecte sélective

La collecte sélective est composée de l'ensemble des recyclables produits par les ménages. Elle comprend trois flux distinct : les emballages, les Journaux-Revues-Magazines (JRM) et le verre qui sont collectés en Point d'Apport Volontaire (PAV).

88 PAV sur l'ensemble du territoire du Syndicat et 10 PAV sur le secteur privé. Au total cela représente 93 colonnes pour les emballages, 81 colonnes pour les JRM et 102 colonnes pour le verre.



Emballages



Papiers

La collecte de ces PAV s'effectue en régie par deux agents du Syndicat à l'aide de deux camions grue à benne déposable. Ces deux agents ont un cycle de travail de 2 X 7 heures chaque semaine.

Les circuits de collecte sont définis selon le taux de remplissage de chaque PAV dans un premier temps puis de la situation géographique. Evidemment, ces circuits sont ajustés en fonction de la fréquentation et du taux de remplissage des différents points.



Une collecte des cartons (cartons de gros de magasins) est organisée pour les professionnels qui le souhaitent par le biais d'une convention dans le cadre de la Redevance Spéciale. Cette collecte a lieu tous les 15 jours selon un calendrier qui leur est envoyé. Pour l'année 2017, 54.49 tonnes de cartons ont été collectés.



Verre

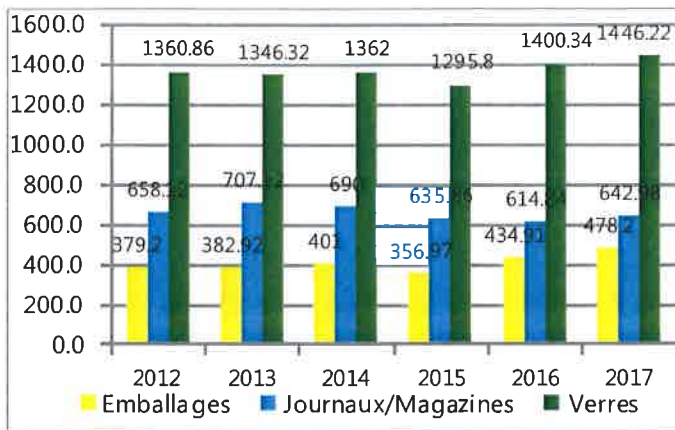
EVOLUTION ET RATIOS DES TONNAGES DE COLLECTE SELECTIVE

année		2012	2013	2014	2015	2016	2017
population		29026	29125	29204	29203	29295	29409
Emballages *	tonnage collecté	379,22	383,52	401,36	356,97	434,91	478,2
	ratio (kg/hab/an)	12,99	13,13	13,70	12,14	14,85	16,26
Papiers	tonnage collecté	658,12	707,12	689,98	635,86	614,84	642,98
	ratio (kg/hab/an)	22,54	24,21	23,55	21,62	20,99	21,86
Verres ménagers	Tonnage collecté	1360,86	1346,32	1361,54	1295,8	1400,34	1446,22
	ratio (kg/hab/an)	46,60	46,10	46,48	44,06	47,80	49,18

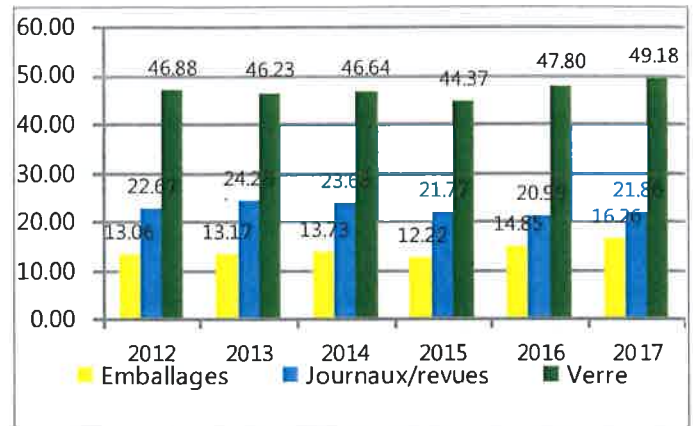
* Les emballages comprennent les bouteilles et flacons plastiques, les métaux ferreux et non ferreux ainsi que les ELA (Emballages Liquides Alimentaires : briques alimentaires) et les EMR (Emballages Ménagers Recyclables : cartonnnettes)

Recyclables

Evolution des tonnages collectés



Evolution des ratios en kg/habitant



COMMENTAIRE

B - Le tri et le recyclage

Les Emballages ménagers



Le passage sur la table de tri est inévitable afin de s'assurer du recyclage des matières triées par les usagers. Les produits une fois séparés par flux, sont ensuite acheminés dans la presse pour y être mis en balle et être expédiés vers les différents repreneurs.

Les Journaux Revues Magazines (JRM)



Une fois collecté, les Journaux Revues et Magazines (JRM) sont acheminés vers la plateforme de Benais afin d'y subir un pré-tri par nos agents pour en faire ressortir une catégorie de papier avec une qualité supérieure : la sorte 1.11 qui permet au Syndicat de percevoir une participation financière à hauteur de 104€ la tonne.

Le verre ménager



Le verre se recycle à 100% et à l'infini. Il est déposé sur la plateforme des Transporteurs Jean Brunet par nos services. Il sera ensuite rechargé pour être envoyé vers les différents sites d'exploitation des repreneurs.

C - La valorisation

Tous les tonnages triés sont dirigés vers leurs filières de valorisation respective désignées dans le cadre du contrat Barème E d'Eco-Emballages.

Recyclables

Matières	Prestataires - Centre de tri	Repreneurs
Acier		 
Aluminium		 
Briques Alimentaires		
Cartons/Cartonnettes		 
Flaconnages Plastiques		
Journaux/Magazines		
Verre Ménager		

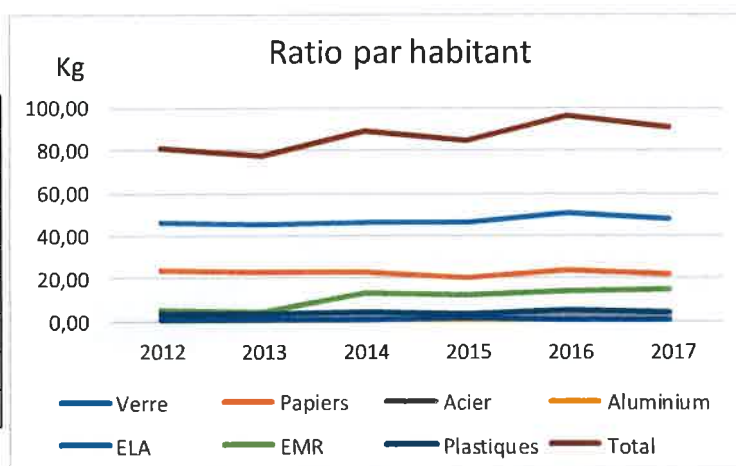
Les tonnages valorisés correspondent aux tonnages de déchets livrés aux filières de recyclage et donc aux matériaux vendus durant l'année 2017, en tenant compte des stocks non triés présents au 31 décembre N-1. Sont pris en considération les tonnages collectés en Point d'Apport Volontaire, la collecte des cartons des professionnels ainsi que les cartons déposés en déchèteries.

Ces tonnages ne sont pas identiques aux tonnages collectés car il convient de déduire les refus de tri et la freinte* du centre de tri ainsi que le stock non trié observé au 31 Décembre N-1.

*Perte de volume que subissent les marchandises à cause de l'humidité, des manipulations et du transport.

Tonnages valorisés

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Verre	1335,26	1330,62	1347,25	1345,08	1472,14	1402,88
Papiers	690,56	661,76	669,42	600,98	691,98	642,98
Acier	50,35	41,30	43,44	28,45	77,60	55,05
Aluminium	2,28	1,57	3,52	3,55	3,51	5,45
ELA	20,32	5,94	21,42	41,34	19,7	14,7
EMR	143,475	130,23	386,14	349,9	408,24	430,52
Plastiques	101,58	90,68	119,89	105,07	142,38	128,16
Total	2343,83	2262,10	2591,08	2474,37	2815,55	2679,74



Erreurs de tri les plus fréquentes

Ils correspondent aux indésirables appelés « erreurs de tri », présents au sein des différents flux collectés. En 2017, sur les 633.88 tonnes valorisées au centre de tri, comprenant les emballages, les cartons de la collecte sélective et les cartons déposés en déchèteries, 71.10 tonnes de refus ont été comptabilisées, représentant 11.22%.

Les refus restent stables entre 2016 et 2017 (+ 0.65%), cependant les erreurs les plus souvent commises sont entre autre :



Recyclables

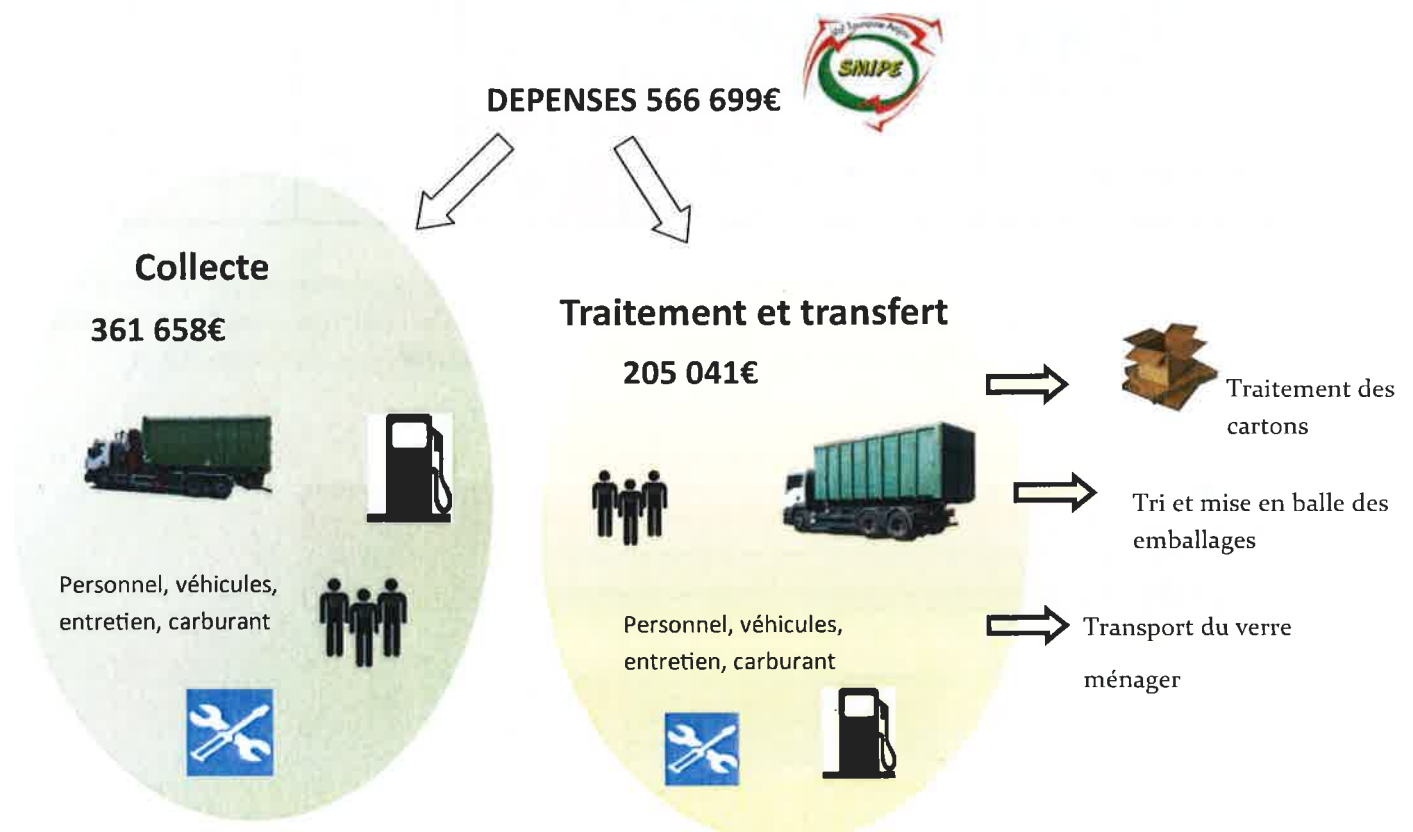
2) - ASPECTS FINANCIERS

Ces refus de tri prioritairement retrouvés dans le flux emballages (colonne jaune) se retrouvent malheureusement dans le flux papier également. Le flux du verre quant à lui reste majoritairement propre.



Les refus identifiés sur la table de tri sont ensuite mis en balles par le centre de tri. Ils seront repris par nos services pour être acheminés vers le centre de transfert de Benais dans un premier temps. Puis l'agent en charge des transferts longues distances se chargera de les transporter vers l'unité de valorisation énergétique de Lasse pour qu'ils soient incinérés.

Pour 2017, cela a généré un coût supplémentaire d'environ 5 000.00€ au Syndicat pour le traitement de ces refus.



Recyclables

→ Les recettes filières

Concernant les recettes versées par les repreneurs suite à la revente des matériaux :

Reprise des flacons plastiques (VALORPLAST) : 19 449.48€

Reprise du verre ménager (Verrerie de St Gobain) : 32 688.29€

Reprise des cartons (SMURFIT KAPPA) : 31 296.01€

Reprise des Journaux Revues Magazines (UPM) : 65 915.26€



<i>(données résultant du CA 2017)</i>					
Dépenses et nature de la prestation	Montant TTC (résultant du CA 2017)	Coût/tonne	Coût/hab.	Recettes ou Soutien financiers	Montant TTC (résultant du CA 2017)
Charges liées à la Collecte avec prise en compte du remboursement des indemnités journalières pour 1 890.34€)	361 658 €	137,94 €	12,30 €	Recettes filières	152 000 €
Charges liées au traitement (incluant les transferts)	205 041 €	78,20 €	6,97 €	Redevances spéciales	10 689 €
				Soutiens ECO EMBALLAGES/ ECO FOLIO	352 989 €
TOTAL DES DEPENSES	566 699 €	216,14 €	19,27 €	TOTAL DES RECETTES	515 678 €

Une diminution du coût du service notamment engendré par des recettes supplémentaires par rapport à 2016 (+ 50 571 €) liées à la fusion d'Eco Emballage et Eco Folio, qui nous a amené à prendre en compte 5 trimestres de soutien contrairement à 4 ordinairement. Attention trimestre qui ne se retrouvera pas en recette 2018.

	Coût Net	51 021.35 € TTC	1.73€/habitant	19,46 €/tonne
	<i>(dépenses-recettes)</i>		<i>(29409 habitants 2016)</i>	<i>(2622T collectées)</i>

Année 2015	Année 2016	Année 2017
1,13 €	1,96 €	1,73 €

Déchèteries

1) - ASPECTS TECHNIQUES

A - Les modalités d'exploitation

Le Syndicat gère 5 déchèteries qui couvrent son territoire où les usagers peuvent venir y déposer les déchets occasionnels qui ne peuvent être pris en charge par la collecte des ordures ménagères ou des recyclables en raison de leur nature ou de leur volume.

29 types de famille de déchets peuvent être acceptés sur les différentes déchèteries du territoire. Les dernières mises en place sur les déchèteries en 2017 concernent les capsules Nespresso, les bouchons en liège. Certains déchets sont collectés selon un calendrier bien spécifique comme la ferraille (une fois par mois selon la déchèterie et à la déchèterie de Benais toute l'année). D'autres déchets, comme l'amiante sont refusés tout au long de l'année mais une collecte annuelle est organisée au sein du Syndicat par le biais d'un prestataire.

➔ **Les vignettes**

Depuis 3 ans, l'accès aux 5 déchèteries est réglementé par la délivrance d'une vignette sur présentation d'un justificatif de domicile et de la carte grise du ou des véhicules, que l'on soit particulier ou professionnel. Ce procédé permet de limiter les apports aux administrés au territoire du Syndicat.



➔ **Les tarifs**

L'accès des professionnels (entreprises) et des particuliers ayant des gros apports est payant, selon les tarifs en vigueur suivants : Ces tarifs sont révisés chaque année.

TARIFICATION AU POIDS REEL TERRITOIRE DU SMIPE		TARIFICATION AU POIDS REEL HORS TERRITOIRE	
Type de déchet	Tarif à la tonne TTC	Type de déchet	Tarif à la tonne TTC
GRAVATS (tous types)	6 €	GRAVATS (tous types)	18 €
ENCOMBRANTS/ PLACOPLATRE/FILM PLASTIQUE	67 €	ENCOMBRANTS/ PLACOPLATRE/ FILM PLASTIQUE	164 €
DECHETS VERTS & BOIS brut	11 €	DECHETS VERTS et BOIS brut	41 €

➔ **Location de caisson aux particuliers**

La mise à disposition d'un caisson auprès des administrés du territoire a été mis en place afin de répondre à un besoin ponctuel pour le transport de leurs déchets verts, encombrants... ne disposant pas de véhicule adéquat et contraints à faire plusieurs tours en déchèterie.

Cette prestation comprend le dépôt du caisson, son enlèvement après chargement et l'acheminement du caisson sur le site d'exploitation de Benais, par nos services.



Pour le bon fonctionnement du service, une inscription au préalable est obligatoire au minimum 15 jours avant, selon le bulletin d'inscription disponible sur <https://www.smipe-vta.net/location-de-caissons-pour-particuliers>

Cette prestation est réalisée pour un montant de 83€ + le traitement des déchets (cf tableaux ci-dessus).

➔ **Encombrants**

Une fois par trimestre, les administrés peuvent s'inscrire auprès du secrétariat du Syndicat, au 02-47-97-89-75 ou par mail contact@smipe-vta.net afin de pouvoir utiliser ce service pour l'enlèvement de leurs encombrants à domicile à titre gracieux. L'inscription est indispensable à nos services afin d'effectuer selon les demandes un circuit de collecte optimal et d'utiliser le véhicule adéquat en fonction du volume annoncé. En 2017, 17 personnes ont pu bénéficier de ce service à domicile.

Déchèteries

 DÉCHETTERIES INTERCOMMUNALES
 QUAI DE TRANSFERT



PERIODE ESTIVALE (15 AVRIL AU 14 OCTOBRE)

	ALLONNES		BENAI		BOURGUEIL		SAVIGNE / LATHAN		SAINT PATRICE	
Lundi :	09H00-12H00	Fermée	06H30-12H00	Fermée	Fermée	14H00-17H30	Fermée	14H00-16H30	09h00-12h00	Fermée
Mardi :	Fermée	14H00-17H30	06H30-12H00	Fermée	09H00-12H00	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée
Mercredi :	Fermée	13H30-17H30	06H30-12H00	Fermée	09H00-12H00	Fermée	09h00-12h00	Fermée	14H00-16H30	13h30-17h00
Jeudi :	09H00-12H00	Fermée	06H30-12H00	Fermée	Fermée	14H00-17H30	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée
Vendredi :	Fermée	Fermée	06H30-12H00	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée
Samedi :	09H00-12H00	14H00-17H30	06H30-12H00	Fermée	09H00-12H00	14H00-17H30	09h00-12h00	14H00-16H30	09h00-12h00	13h30-17h00

ferraille	1er samedi de chaque mois	Tous les jours	2ème samedi de chaque mois	4ème samedi de chaque mois	3ème samedi de chaque mois
-----------	---------------------------	----------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------

PERIODE HIVERNALE (DU 15 OCTOBRE AU 14 AVRIL)

	ALLONNES		BENAI		BOURGUEIL		SAVIGNE/LATHAN		SAINT PATRICE	
Lundi :	09H00-12H00	Fermée	06H30-12H00	Fermée	Fermée	14H00-17H30	Fermée	14H00-16H30	09h00-12h00	Fermée
Mardi :	Fermée	14H00-17H30	06H30-12H00	Fermée	09H00-12H00	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée
Mercredi :	Fermée	13H30-	06H30-12H00	Fermée	09H00-	Fermée	09h00-12h00	Fermée	14H00-	13h30-
Jeudi :	09H00-12H00	Fermée	06H30-12H00	Fermée	Fermée	14H00-17H30	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée
Vendredi :	Fermée	Fermée	06H30-12H00	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée
Samedi :	09H00-13H00	Fermée	06H30-12H00	Fermée	09H00-13H00	Fermée	09h00-13h00	Fermée	09h00-13h00	Fermée

ferraille	1er samedi de chaque mois	Tous les jours	2ème samedi de chaque mois	4ème samedi de chaque mois	3ème samedi de chaque mois
-----------	---------------------------	----------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------

B – Les tonnages réceptionnés

On constate une augmentation de 4.09% des déchets déposés en déchèterie puisque 6 279 tonnes ont été réceptionnées en 2017 contre 6 032.64 tonnes en 2016. L'augmentation se justifie notamment sur les flux suivants :



Les gravats (+49%) Malgré la possibilité pour les administrés d'acheminer directement sur la plateforme de chez Moreau à Bourgueil, les volumes ont significativement doublés.



Eco Mobilier (+ 28%) suite à la mise en place du caisson Eco Mobilier sur la troisième déchèterie en avril 2017. Celle-ci a permis de détourner 54 tonnes à Allonnes.



Les peintures (+ 43%) un flux apporté en déchèterie quotidiennement par les administrés, malheureusement encore trop souvent gaspillé du fait que certains contenants sont à peine utilisés.

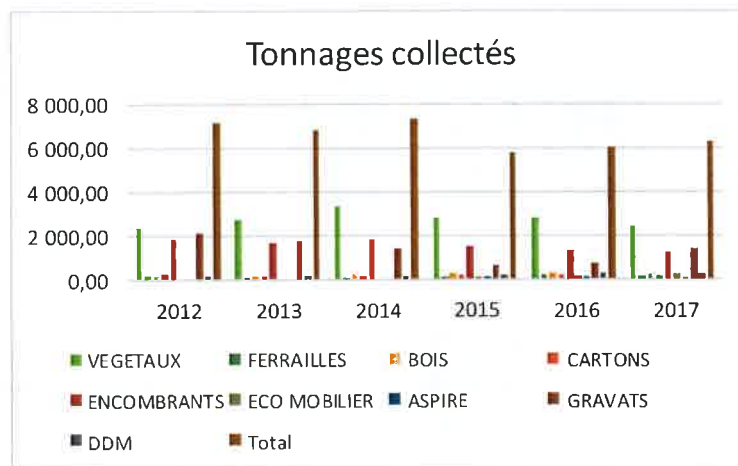


Les pneus (+ 58%) effet d'un apport conséquent des pneus déposés en dehors des déchèteries et acheminés par les services techniques des différentes communes.



Le vitrage (+ 74%)

conséquence de la prise en compte sur l'ensemble de l'année et de la mise en place sur l'ensemble des déchèteries.



Evolution des différents flux réceptionnés

Type de déchets	Kg/hab 2012	Kg/hab 2013	Kg/hab 2014	2015	Kg/hab 2015	2016	Kg/hab 2016	2017	Kg/hab 2017
VEGETAUX	81,67	92,4	114,11	2786,82	95,43	2843,67	97,07	2433,91	82,76
FERRAILLES	6,36	4,35	4,36	128,17	4,39	161,18	5,50	151,06	5,14
BOIS (non peint)	8,03	7,78	10,56	280,42	9,60	315,16	10,76	298,00	10,13
CARTONS (grand format)	8,49	7,81	6,24	181,34	6,21	174,14	5,94	168,99	5,75
ENCOMBRANTS	62,56	56,48	64,24	1498,3	51,31	1318,34	45,00	1225,26	41,66
ECO MOBILIER				68,65	2,35	218,84	7,47	305,00	10,37
ASPIRE				10,66	0,37	9,26	0,32	9,51	0,32
GRAVATS / PLACO	73,2	60,34	47,23	604,58	20,70	754,00	25,74	1421,58	48,34
DDM	5,76	5,39	5,58	196,57	6,73	238,05	8,13	266,11	9,05
Total	246,07	234,55	252,32	5755,51	197,09	6032,64	205,93	6279,42	213,52

Déchèteries

C - Les Filières de valorisation



VALORISATION ORGANIQUE



VALORISATION ENERGETIQUE



STOCKAGE ET REMBLAI



VALORISATION MATIERE



RÉEMPLOI

Déchets Dangereux des Ménages (DDM)



FILIERES SPECIFIQUES

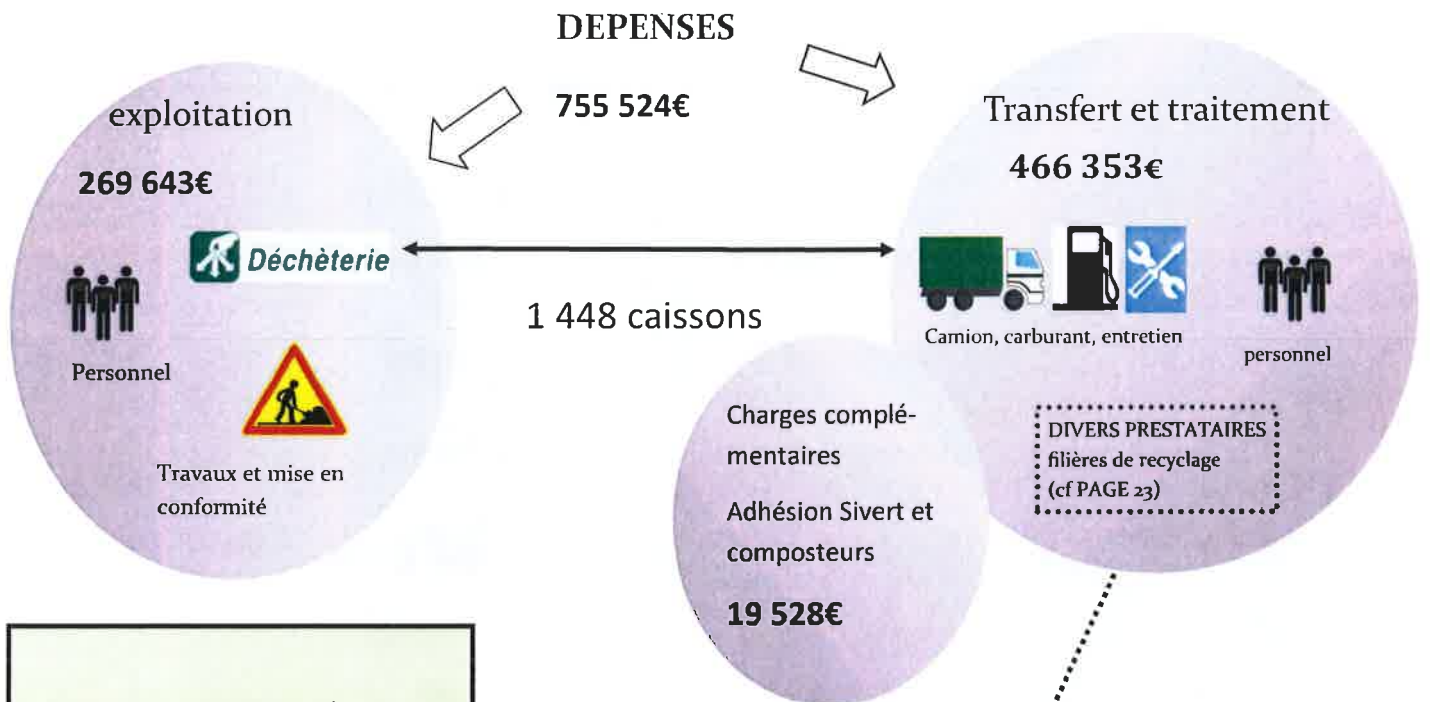
E - Les Filières de recyclage

PRESTATAIRES

MATIERES	TYPE DE PRESTATIONS	PRESTATAIRES
Cartons	Valorisation Matière	 (Dpt 49)
Déchets Verts	Valorisation Organique	 (Dpt 49)
Encombrants	Valorisation Energétique	 (Dpt 49)
Ferraille	Valorisation Matière	 (Dpt 49)
Bois	Valorisation Matière	 (Dpt 49)
Gravats	Valorisation en remblai	 (Dpt 37)
Batteries	Traitement Spécifique	 (Dpt 41)
D3E	Traitement Spécifique	 (Dpt 37)
Peintures/Solvants	Traitement Spécifique	 (Dpt 49) (Jusqu'en février)
Néons	Traitement Spécifique	 (Dpt 28)
Cartouches d'encre	Traitement Spécifique	 (Dpt 69)
Piles	Traitement Spécifique	 (Dpt 44)
Huiles de vidange	Traitement Spécifique	 (Dpt 49)
Huiles de friture	Traitement Spécifique	 (Dpt 44)
Radiographies	Traitement Spécifique	 (Dpt 85)
Pneus	Traitement Spécifique	 (Dpt 69) COLLECTE ET RECYCLAGE DE VOS PNEUS
Vitrage	Valorisation Matière	
Bouchon de liège	Traitement Spécifique	
Capsules Nespresso	Traitement Spécifique	

Déchèteries

2) - ASPECTS FINANCIERS



Aspects contractuels – Eco organismes :

Compensation OCAD3E liée à la collecte des DEEE : 6 069€

Soutien Eco MOBILIER : 27 529€

◆ Encombrants	147 379,83 €
◆ Déchets verts	35 954,05 €
◆ Bois non peint	8 346,42 €
◆ Cartons	4 335,58 €
◆ Déchets Ménagers Spéciaux (<i>peintures</i>)	12 508,55 €
◆ Gravats	2 100,28 €
◆ Placoplatre	2 186,45 €

RECETTES



Reprise métaux ferreux et batteries : 16 097€

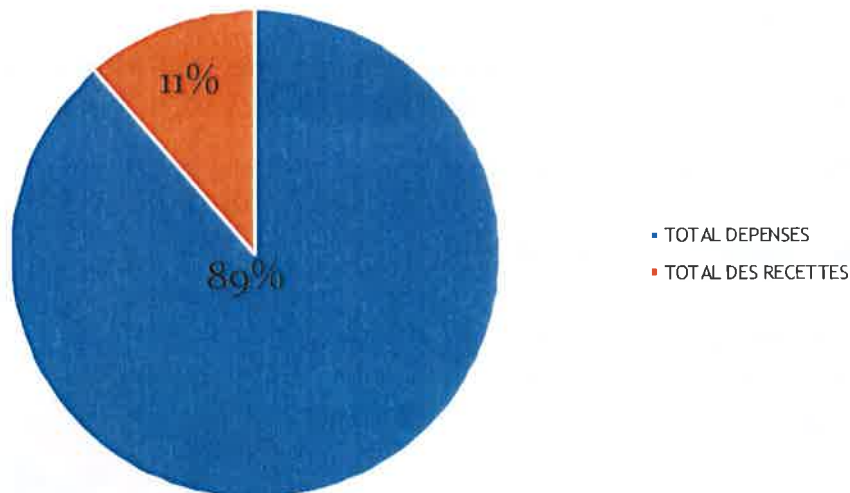
Reprise des cartons : 15 991€


Facturation des professionnels : 19 641€

Rachat du bois non peint : 175€

Déchèteries

Synthèse coût du service DECHETTERIES					
(données résultant du CA 2017)					
Dépenses	Montant TTC	Coût/tonne	Coût/hab.	Recettes et/ou Soutiens financiers	Montant TTC
Charges liées à l'exploitation	269 643 €	42,94€	9,17€	Ventes des matériaux	51 904 €
Charges liées au traitement (incluant les transferts)	466 353 €	74,27€	15,86€	Compensations et autres soutiens (Eco Mobilier, OCAD3E...)	34 110 €
Charges complémentaires Adhésion SIVERT + composteurs	19 528 €	3,11€	0,66€	Vente composteurs, location caisson,...	8 878 €
TOTAL DEPENSES	755 524 €	120,32€	25,69€	TOTAL DES RECETTES	94 892 €



	Coût Net (dépenses-recettes)	660 632.23 € TTC	22.46 €/habitant (29409 habitants 2017)	105.21 €/tonne (5 642.15T collectées)
---	---------------------------------	------------------	--	--

ANNEE 2015	ANNEE 2016	ANNEE 2017
23,66	24,99	22,46 €

Pour information : évolution du coût du service par habitant durant ces 3 dernières années :

Communication et prévention

→ Suivi de collecte

Après une information dans toutes les boîtes aux lettres accompagnée du guide de tri, un agent, en complément de la collecte, ouvre les sacs ou les bacs et peut les refuser s'il estime que les déchets sont non conformes à la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles. 10 nouvelles communes ont pu être contrôlées en 2017. Malgré le guide de tri distribué dans les boîtes aux lettres, il reste encore quelques récalcitrants, cependant, on constate après les contrôles un bon retour aux consignes de tri. Les tonnages d'Ordures ménagères ont diminués de près de 3 % et les recyclables ont augmenté de 3 %.



→ Le site internet

Ce site se veut interactif, utile et facile d'utilisation. Il a continué à être amélioré, pour devenir un outil efficace au service des administrés.



→ Les composteurs

Comme chaque printemps, une opération de distribution des composteurs a été organisée. Cette année, il a été vendu 188 composteurs, soit 30 de plus qu'en 2016! Une distribution a été organisée en avril.

→ Les animations scolaires

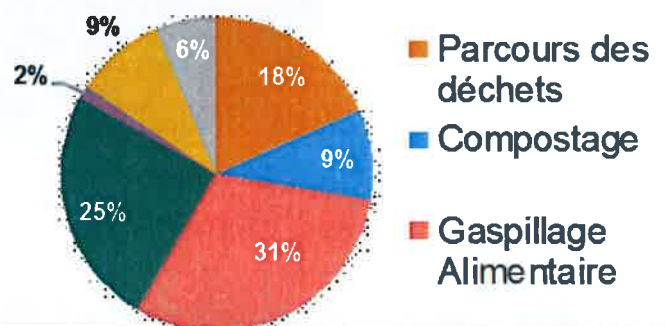
Sur les 66 classes qui ont participé aux animations scolaires sur l'année civile 2017, les interventions les plus réalisées sont le gaspillage alimentaire pour 31% et autour des sens pour 25%.

Suite au congé maternité de Laura, les activités ont cessés en septembre, pour mieux reprendre l'année prochaine! Les retours des équipes enseignantes sont enthousiastes.

→ Collecte des papiers au profit des écoles

Pour la deuxième année consécutive, nous avons relancé la campagne de mise en place des colonnes papiers au profit de la caisse des écoles. En 2016, sur les 12 écoles inscrites, 47,833tonnes ont été récoltées, sachant que chaque tonne collectée équivaut à 35€, un total de 1 674€ a été reversé aux écoles pour le financement de projets pédagogiques.

ANIMATIONS SCOLAIRES 2017



→ Campagne de broyage



Cette année, le syndicat a décidé de mettre en place une campagne de broyage des déchets verts. Celle-ci a consisté à ce qu'un professionnel vienne faire la démonstration de broyage sur les différentes déchèteries du territoire à titre gracieux.

L'objectif de cette action est de mettre en relation directe l'administré vers le professionnel, afin de lui montrer les avantages de fabriquer du paillage avec ses propres déchets verts. Rappelons qu'ils sont le plus fort tonnage amené en déchèterie.

Communication et prévention

→ La fête de la Nature à Bourgueil

Comme chaque année, le SMIPE était présent à la fête de la Nature de Bourgueil en juin. Cette journée était axée sur le tri des recyclables et le compostage domestique. Une vente de composteurs individuels accompagnée d'information a été organisée. Cette année, l'organisation d'une chasse au trésor organisée par Laura a eu un franc succès.



→ La Foire de la Ste Fleur à Savigné sur Lathan - Octobre 2017

Nous étions également présents pour la foire de la sainte fleur à Savigné, le 7 octobre, afin de promouvoir le compostage et le tri sélectif. La chasse aux trésors était encore présente et les enfants ont appréciés !



→ Le Téléthon 2017

Nous avons réitéré notre participation au téléthon, en se rapprochant d'association ayant l'habitude d'effectuer ce genre de manifestation.

Cette fois-ci il s'agissait de vendre les objets réalisés à partir de matières recyclés comme des bouchons en liège, des capsules de café... Ces objets ont été réalisés pendant les TAP par les élèves avec la collaboration de Franck ou encore par les personnes résidant en maison de retraite. Une démarche à anticiper davantage afin de vendre plus d'objets et avoir plus de visibilité

Communication et prévention

→ Diverses réalisations

Affiche pour la fête de la Nature à Bourgueil



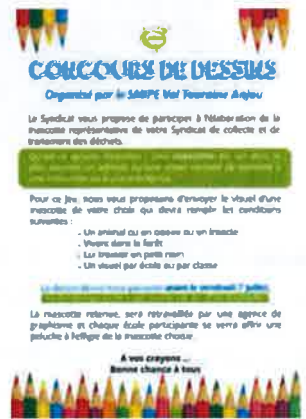
Affiche Téléthon



Information usagers



Visuel pour choix de la mas-



Signalétique en déchèteries



LE DÉPÔT SALVAGE DE DÉCHETS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT EST STRICTEMENT INTERDIT

LES CONTREVENANTS S'EXPOSENT À UNE AMENDE DE 2^{ème} à 5^{ème} CATÉGORIE ALLANT DE 60€ à 3000€ (art. R602-1, R602-4 et R603 du code pénal)



Visuels pour site internet



Affichette pour collecte papier des écoles



Indicateurs financiers

A- LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (chiffres en € TTC issus du CA 2017)

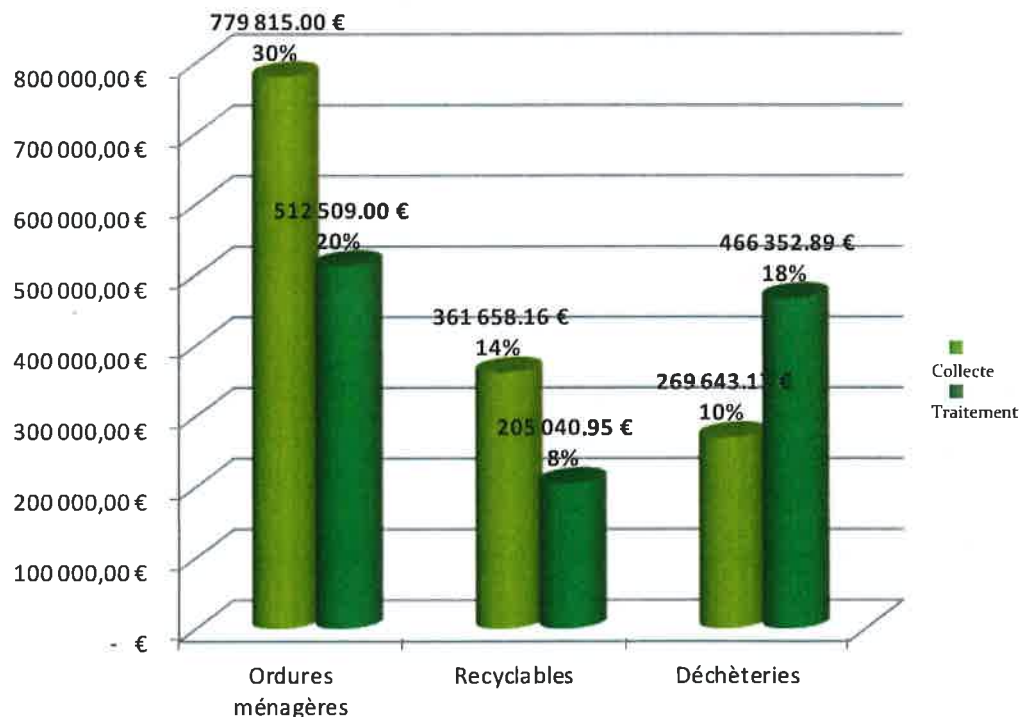
→ Les dépenses

En 2017, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 2 606 241.25€ (sont pris en considération les remboursements de rémunération constatés régulièrement en recettes de fonctionnement) et se sont réparties comme suit :

Charges à caractère général (carburant, maintenance des véhicules, prestations de traitement),....	1 268 497 €
Charges de personnel	903 960 €
Autres charges de gestion courante (Indemnités élus et contributions organismes)	75 119 €
Charges financières (Intérêts emprunt)	43 634 €
Charges exceptionnelles (titres annulés sur exercice antérieur)	846 €
Dotations aux amortissements	314 282 €

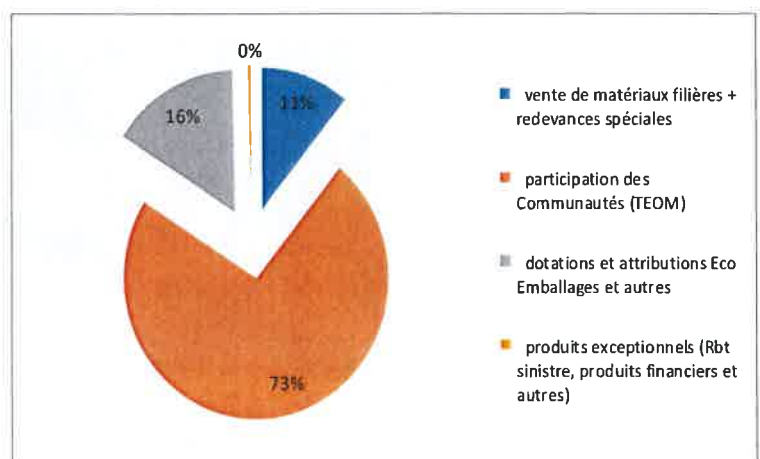
La répartition des dépenses par service

On constate très nettement que le poste de dépense le plus important reste celui des ordures ménagères résiduelles puisque près de 50 % des charges de fonctionnement sont consacrées au service.



→ Les recettes

En 2017, les recettes de fonctionnement du syndicat ont atteint 2 871 952.33€ (déduction faite des remboursements de rémunération considérés en dépenses de fonctionnement dans le tableau ci-dessus).



Indicateurs financiers

A- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en € TTC issues du CA 2017)

Les dépenses d'investissement (hors opération d'ordre) réalisées au titre de l'année 2017 se sont élevées à 302 758.91€.

En dehors du remboursement du capital, les dépenses d'investissement ont été affectées aux opérations suivantes :

- La refonte de la deuxième partie de la plateforme des déchets verts
- L'acquisition de colonnes aériennes pour mise en place de nouveaux points
Travaux d'extension du parking de Bourgueil et accès sortie déchèterie
- Travaux de voirie centre de transfert de Benais (de la barrière électrique à l'ancien pont bascule)
- Remplacement pompe de relevage à Benais
- Acquisition de dominos pour création case papier
- Bac de rétention pour déchèterie de Bourgueil
- Acquisition d'un caisson 35m3 avec cadre filet

B- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT (en € TTC issues du CA 2017)

Les recettes d'investissement (hors opération d'ordre) se sont élevées à 173 833.97€

Ces recettes étaient composées uniquement :

- Du FCTVA pour 44 387.08€
- De l'excédent de fonctionnement de l'exercice antérieur pour 129 226.89€



Projets 2018 :

Lancement de la mascotte :

Un projet de communication et pas des moindres... La naissance de la mascotte du syndicat ! Le syndicat, après avoir fait participer les écoles du territoire pour se faire aider sur le choix d'un animal... habitant plus particulièrement dans la forêt... Avec l'aide d'une agence de communication pour lui donner relief et un peu de couleur... Notre écureuil a enfin pris forme ! Vous le verrez donc prendre place sur le site internet et les autres emplacements qui lui seront dédiés avec ses différentes postures afin de vous guider, vous conseiller...

Travaux site de Bourgueil :

Un enrobé sera effectué sur la déchèterie de Bourgueil au niveau de l'ancienne fosse à verre. Ceci afin de dédier cet emplacement au stationnement du caisson pour le service PAV et laisser la place du côté clôture pour le stationnement des véhicules de service.

Composteurs individuels :

Le Syndicat tient à poursuivre sa démarche de distribution de composteurs dès le printemps 2018

Extension de la déchèterie de Benais :

Concernant la déchèterie de Benais, le projet d'extension est lancé, les études sont en cours, viendra rapidement les appels d'offres pour des travaux avant la fin de l'année.

Suite aux travaux, ce sera la réorganisation du fonctionnement de la déchèterie, l'objectif étant de pouvoir vider au sol les déchets verts et les gravats.

De plus, il est envisagé de séparer la voie d'accès avec celle menant au centre de transfert. Les cases seront réalisées avec des dominos et un conteneur à D3E y sera installer. Cet ensemble sera équipé d'un éclairage sur l'ensemble de la déchèterie pour un meilleur fonctionnement en période sombre.

Acquisition d'une benne à ordures ménagère 26 tonnes :

Afin de pouvoir alléger le travail de notre « mulet » une nouvelle benne à ordures ménagères sera nécessaire

Acquisition d'un camion de gardiennage des déchèteries :



Un fourgon L2H2 va être acheté et sera dédié au gardiennage de déchèterie afin de libérer le partner au service communication.

Acquisition d'un véhicule électrique :

Toujours côté véhicule, nous envisageons de remplacer la 206 du service administratif par un véhicule électrique pour participer nous aussi à la transition énergétique.

Changement de prestataire vêtement de travail :

Côté agent, pour répondre à leurs différentes remarques sur la qualité des tenues de travail, nous allons investir dans l'achat de nouvelles tenues. Le contrat avec le prestataire actuel ELIS sera résilié en avril prochain. Nous investirons auprès de la société NORME ET STYLE et le lavage se fera avec l'ESAT de Vernantes.

Une particularité visuelle de ce changement sera la couleur qui passera du jaune au rouge.

Acquisition de 2 caissons gravats :

Pour le bon fonctionnement du service également deux caissons pour le transfert des gravats avec portes basculantes devront être acquis.

Mise en place du système GPS au niveau des services PAV et Transfert :

A compter de 2018, un système de géolocalisation sera installé sur les deux camions de relève des P.A.V. permettant ainsi l'optimisation des tournées et la visualisation du réseau de P.A.V.

Egalement, un système de géolocalisation sera installé sur le véhicule de transfert des caissons des déchèteries et transfert longues distances permettant également l'optimisation des tournées et la visualisation des flux transférés



SMIPE Val Touraine Anjou

Zone Industrielle - La Petite Prairie

1, Impasse Clé des Champs - B.P. 35 - 37140 BOURGUEIL

Tél. 02.47.97.89.75 - Télécopie : 02.47.97.91.02

courriel : contact@smipe-vta.net

www.smipe-vta.net